

Date de la réunion : 11 février 2022

Heures de la réunion : 14h00 - 17h30

Lieu : Dijon

Visioconférence : oui non

Participants :

LEDUC Laura (DREAL)
PAGNIEZ Philippe (DREAL)
PETITGUYOT Thomas (DREAL)

LUCE Annette (UiD 58/89)
DAUBUISSON Isabelle (UiD 58/89)

BEZAIN Simon (Agence de l'eau Seine-Normandie)

SCHLATTER Daniel (FNE BFC)
GIROUD Marc (LPO)
SCHMITT Catherine (FNE 89)

RIVA Philippe (UNICEM)

MARIE Dominique (Conseil régional)

Professionnels :

DILLON Sébastien
FOURIER Julien
MOUETTE Christophe
GABENS Olivier
JACOB Julien
DESVIGNES Philippe
COLOMBET Jean-Baptiste

Rédacteur du compte rendu : Laura LEDUC

Date du compte rendu : 22/02/2022

Diffusion du présent compte rendu (mode et destinataires) : courriel, participants atelier

Pièces jointes au compte rendu : diaporama de réunion DREAL

Cette réunion est la dernière réunion de la série des ateliers de concertation tenus depuis la mi-décembre 2021. Il recoupe des sujets qui ont déjà été abordés dans les précédents ateliers. L'objectif sera par conséquent d'en tirer parti pour préciser les composantes de la problématique territoriale des exports en Île-de-France.

Dans un premier temps, le cas concret d'un territoire, la zone d'emploi de Sens, sera détaillé. Dans un second temps, il sera proposé réfléchir collectivement autour de plusieurs questions se posant sur le sujet des exportations en Île-de-France. Il sera proposé de recourir à un outil d'animation en ligne klaxoon, afin de faciliter la participation de chacun.

I. Éléments généraux : scénarios et exports en Île-de-France

1. les scénarios d'approvisionnement

Les cinq scénarios d'approvisionnement sont présentés (cf. diapo 11 pour détails).

	Augmentation du recyclage	Prolongation/renouvellement des carrières	Augmentation des niveaux de production des carrières déjà autorisées	Extension des carrières autorisées (tonnages autorisés à hauteur des besoins)		Création de carrières sous conditions (tonnages autorisés à hauteur des besoins et suivant vulnérabilités environnementales)	Recours significatif à l'importation
				ALEAU : oui sous conditions éventuelles (réduction des volumes alluvionnaires autorisés et suivant vulnérabilités environnementales)	RM : oui sous conditions éventuelles (suivant vulnérabilités environnementales)		
Scenario 0	oui	non	non	non	non	non	non
Scenario 1	oui	oui	oui	oui	oui	non	non
Scenario 2	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non
Scenario 3	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

2. Données et vision prospective sur les exports en IDF

6 zones d'emplois sont concernées par la production de matériaux exportés en Île-de-France (Sens, Nevers, Cosnes-Clamecy, Le Morvan, Avallon, Auxerre) mais la principale zone exportatrice est la zone de Sens.

C'est cette dernière qui a donc été retenue pour l'analyse des scénarios.

La région a exporté en 2017 et 2018 autour d'un million de tonnes de matériaux. En 2017, les matériaux exportés étaient à près de 80 % des matériaux alluvionnaires (840 000 tonnes). En 2018, le volume alluvionnaire exporté s'est réduit à près de 500 000 tonnes.

Les matériaux alluvionnaires sont essentiellement exportés depuis la zone de Sens, tandis que les matériaux de roche massive sont exportés depuis l'ensemble des autres zones d'emplois.

Après échanges avec la DRIEAT IDF, il a été convenu de retenir une hypothèse du maintien des besoins en importations en Île-de-France. En effet, il n'est pas observé ces dernières années une augmentation des besoins en matériaux de carrières. Si les besoins de l'IDF pour la construction continuent d'augmenter, ceux-ci sont absorbés par l'augmentation du recyclage et du recours aux matériaux biosourcés.

L'hypothèse retenue dans le SRC est donc celle d'un maintien des exportations futures à un million de tonnes. Il est fait l'hypothèse d'une répartition de ce volume entre les différentes zones d'emplois en BFC suivant la répartition observée en 2017.

Discussions :

M. Marie demande si une hypothèse est formulée quant à la nature des matériaux à exporter en Île-de-France sur le million de tonnes.

La DREAL répond que l'hypothèse porte sur le volume de besoin à couvrir, mais pas sur la nature de matériau. C'est donc une hypothèse tous matériaux et c'est l'objet de la réunion que de définir avec quelle ressource répondre à ce besoin.

II. Simulation et analyse des scénarios sur la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône

La zone d'emploi de Sens compte 5 carrières alluvionnaires en eau en 2021. La production du territoire s'élevait à 863 849 tonnes en 2017 et 98 % de la production est destinée à l'approvisionnement de l'Île-de-France. La quasi-totalité de la production était également destinée à un usage dans la fabrication du béton.

Les besoins de la zone d'emploi pour les années futures (tous usages) sont compris entre 450 000 et 500 000 tonnes. Ils sont légèrement croissants sur la période. Les besoins pour le béton uniquement est de l'ordre de 100 000 tonnes par an.

Il est estimé que les besoins de l'Île-de-France auxquels devra répondre la zone de Sens seront de 690 000 tonnes.

1. Scénario 0

Le scénario 0 simule une fermeture des carrières (et donc un arrêt de leur production) au fur et à mesure de l'échéance des autorisations. Pendant leur autorisation, il est simulé une production des carrières à hauteur de la production déclarée en 2017.

Un tel scénario ne permet pas de répondre aux besoins (locaux et de l'Île-de-France) dès 2021. Cette situation s'explique par la fermeture de carrière sur les dernières années.

Selon ce scénario, la production serait nulle à partir de 2023.

Si l'on considère les besoins locaux seuls, la production ne couvre plus non plus les besoins dès 2022.

2. Scénario 1

Le scénario 1 prend en compte le renouvellement/extension des carrières, et une production à hauteur des capacités autorisées.

Le scénario montre que les capacités actuellement autorisées (avec renouvellement/extensions) sont insuffisantes pour répondre aux besoins locaux et de l'Île-de-France, et ce dès 2021. Il en est de même pour l'usage béton.

Si l'on considère les besoins locaux seuls, il apparaît alors que les capacités autorisées (avec prise en compte du renouvellement/extension de toutes les carrières quel que soit le niveau d'enjeu) permettent de répondre aux besoins de la zone. Les capacités seraient même très excédentaires en ce qui concerne la réponse aux besoins pour le béton uniquement.

3. Scénario 2

Le scénario prend en compte la possibilité de création de carrières pour répondre aux besoins.

Les gisements potentiellement exploitables pour un usage dans la construction et le TP couvrent la majeure partie de la zone d'emploi, mais ne constituent pas des ressources communément exploitées (en dehors des ressources alluvionnaires en eau). Il s'agit de ressources de craie, de calcaires lacustres, d'agiles d'altération, de colluvions...

Les gisements potentiellement exploitables pour un usage dans la fabrication du béton sont restreints et se limitent aux gisements d'alluvionnaires et de chailles et biefs à silex et de formations de sables et grès.

Par ailleurs, les zones de vulnérabilité environnementale majeures couvrent la totalité des ressources alluvionnaires en eau. Les autres gisements sont à l'inverse peu couverts par ces zones de vulnérabilité.

4. Scénario 3

Les zones de chalandise des carrières de la zone d'Auxerre ne couvrent qu'une faible part de la zone de Sens. Les possibilités d'importation de matériaux depuis la zone d'emploi d'Auxerre, à moindre coût environnemental (GES), sont donc limitées.

Par ailleurs, les carrières de la zone d'emploi d'Auxerre situées à moins de 30 kilomètres de la zone de Sens sont en majorité des carrières alluvionnaires.

5. Synthèse

La zone de Sens est identifiée comme une zone déficitaire, car les productions et les capacités autorisées sont insuffisantes pour répondre aux besoins (locaux et de l'Île-de-France).

Par ailleurs, la production en matériaux de la zone est issue en quasi totalité d'exploitations alluvionnaires en eau, situées dans des zones de vulnérabilité majeure. Les ressources de substitution sont limitées (pas de ressources calcaires de qualité, pas de ressources éruptives) et les ressources alluvionnaires en eau sont très contraintes par les enjeux majeurs.

Pour maintenir un niveau de production à hauteur des besoins identifiés, il apparaîtrait nécessaire de ré-ouvrir des carrières sur le territoire, ou de reporter la contrainte d'exportation liée à l'Île-de-France vers d'autres zones en BFC.

Discussions :

Sur la présentation de la situation initiale de la zone de Dijon, la profession précise :

*– que la carrière de craie qui produit des matériaux pour la viabilité n'est pas prise en compte ;
– que le pourcentage des exportations est à nuancer : une partie du volume alluvionnaire exporté en Île-de-France est traitée en région Île-de-France et revient en région BFC pour répondre aux besoins en béton de la zone de Sens. Les besoins en béton de la zone de Sens sont donc couverts par la production locale.*

La conclusion du scénario 1 devrait donc être nuancée : les besoins béton sont bien couverts par les capacités autorisées. Il est estimé qu'un quart de la production est destiné au marché local.

M. Schlatter rejoint la remarque et demande à ce que les importations soient évaluées.

Sur la présentation du scénario 2 « création » tous usages, M.Gabens indique que les besoins en viabilité sont couverts par les importations de matériaux calcaires depuis la zone d'Auxerre, d'Avallon ou depuis la Champagne-Ardenne.

La DREAL confirme et répond que le carte proposée avait justement pour but d'identifier d'éventuelles ressources qui pourraient être exploitées pour répondre à ces besoins localement.

M.Gabens ajoute que les chailles et biefs à silex, et les calcaires lacustres ne sont pas adaptés pour

répondre aux usages viabilité.

Sur la présentation de la diapo de synthèse (diapo 32), M.Gabens demande à nuancer le propos. Il indique que la zone apparaît effectivement déficitaire, en raison d'un manque de ressource locale. La zone n'est cependant pas déficitaire en raison des exports, car les productions alluvionnaires couvrent bien les besoins locaux, et que la production alluvionnaire n'est pas destinée aux usages viabilité.

La DREAL répond être en phase avec les précisions des professionnels, et recherchera les volumes importés depuis l'Île-de-France vers la zone d'emploi de Sens. Par ailleurs, il est précisé, qu'il a été fait le choix d'une échelle d'étude pour analyser les scénarios. C'est à cette échelle qu'on regarde l'adéquation ressource-besoins, et les éventuels imports et exports.

M.Dillon précise que l'Yonne se doit d'exporter des matériaux en Île-de-France, dans la mesure où cette région ne dispose pas de ressources en local pour répondre à ses besoins.

M.Marie demande quel est le « rendement » (tonnes/hectares) des gisements alluvionnaires de la vallée de l'Yonne. Les professionnels indiquent que la puissance de gisement est de 4 à 6 m dans le nord de l'Yonne, de 3 à 5 mètres dans la Jovinien-Auxerrois, et de 3 mètres au sud d'Auxerre.

III.Échanges sur les questions liées à l'exploitation de l'alluvionnaire

1. Est-il possible de substituer l'alluvionnaire pour répondre aux besoins de l'Île-de-France ?

→ Existe-t-il des ressources de substitution (actuelles ou non encore exploitées) ?

→ Est-il possible de les exploiter (contraintes techniques, économiques, de transport...?)

- Objectifs sur la substitution

M. Marie exprime son accord sur la nécessité d'exporter pour alimenter l'Île-de-France mais demande à ce que la question de la substitution soit posée effectivement, afin de substituer tout ce qui peut l'être, au regard des enjeux identifiés. Le SRC doit donner les moyens d'alimenter l'Île-de-France à partir de la zone excédentaire du Morvan, ou depuis Nevers qui dispose de voies de chemin de fers jusque Paris. Il précise que les coûts de construction en région Île-de-France doivent permettre d'intégrer des surcoûts liés à l'importation de matériaux sur de plus longues distances.

M.Dillon indique que l'Yonne peut prendre sa part dans la substitution des matériaux exportés à partir de l'exploitation des ressources calcaires et éruptives. Il demande cependant à ce que la substitution soit mise en œuvre pour répondre aux besoins de l'Île-de-France, mais que la production alluvionnaire soit maintenue et réservée aux besoins locaux. La profession indique que la production alluvionnaire est nécessaire pour répondre aux besoins locaux.

La DREAL répond que le volume de matériaux alluvionnaires utilisés pour le besoin local sera identifié. Néanmoins, il a été estimé que le besoin en granulats pour béton s'élevait à environ 100 000 tonnes par an pour la zone de Sens pour les années futures. La production et les autorisations sont aujourd'hui bien supérieures à ce volume.

La profession et la LPO indiquent par ailleurs que les professionnels sont déjà bien au fait de la

substitution et que l'Île-de-France substitue déjà beaucoup. La profession estime que le besoin en alluvionnaire en IDF est maintenant couvert à 50 % par des ressources calcaires.

Les exploitants substituent avec des matériaux calcaires de la Nièvre et des matériaux issus d'autres régions, en fonction de la géologie. Des carrières calcaires de l'Aube approvisionnement ainsi l'IDF.

- Enjeux environnementaux liés à la substitution

M. Marie indique que l'échelle macro de la carte des gisements n'est pas assez précise puisqu'elle ne permet pas de visualiser le mitage des plaines alluviales.

L'agence de l'eau SN indique que les effets cumulés doivent être identifiés/quantifiés dans le bassin du Sénonais, au même titre que les besoins en matériaux sont identifiés.

Le bassin porte une responsabilité pour l'alimentation en eau potable des populations avec la présence de ressources stratégiques pour le futur à préserver. Le SRC doit évaluer les pressions déjà existantes (% déjà exploités) pour évaluer les effets cumulés et mettre en œuvre la séquence ERC. Ces effets doivent par ailleurs être considérés dans le contexte du changement climatique. Les extraits correspondants du SDAGE sont rappelés dans la discussion de la visioconférence.

M.Colombet indique que les gravières ne sont pas un problème, puisqu'elles permettent au contraire de stocker l'eau et de la rendre disponible. Il indique que ce volume est quantifiable.

Le débat sur les impacts n'est pas ré-ouvert mais l'agence de l'eau et la LPO précisent toutefois que les alluvions sont le réservoir des nappes et que l'eau des gravières n'est que celle de la nappe mise à nu. Ce sont les précipitations qui conditionnent la quantité d'eau.

La DREAL convient que l'impact peut être réduit à l'échelle d'une exploitation, mais à l'échelle d'une vallée, les effets cumulés posent question. Le fonctionnement des nappes est modifié et les effets hydrogéologiques sont difficiles à mesurer.

- Ressources de substitution

1. Ressources issues du réemploi/recyclage

Le conseil régional indique que la construction en Île-de-France doit lui permettre de recycler et réemployer pour répondre à ses besoins.

La profession répond que les marges de manœuvre pour augmenter le recyclage en région Île-de-France sont limitées.

2. Sables et grès de Fontainebleau

La ressource n'est pas exploitée actuellement sur le bassin de Sens.

La profession indique que cette ressource est exploitée vers Étampes. Les sablons sont utilisés comme correcteurs dans les bétons, ou pour reboucher les tranchées.

Cette ressource ne peut répondre qu'à des usages limités, et ne permettra pas d'approvisionner Sens ou Auxerre en totalité, ou substituer l'alluvionnaire à 100 %.

Ces gisements sont par ailleurs peu reconnus et peu identifiés (problématique utilisateurs).

3. Ressources alluvionnaires des hautes-terrasses

Il est indiqué que l'exploitation de ces ressources entraîne des surcoûts et génère des impacts

supplémentaires.

4. Ressources calcaires et éruptives

Les ressources calcaires au sud du département de l'Yonne, de Perrigny jusqu'à Montbard sont de très haute qualité et le gisement disponible est important.

Ces gisements peuvent être une solution pour la substitution, mais il faut considérer les limites actuelles d'exploitation que sont le transport.

Il n'existe pas encore de carrière embranchée. Les voies d'eau ne sont, elles, plus adaptées pour le transport de granulats (problèmes de capacités, absence de plateformes, de mariniers).

5. Chailles et biefs à silex

La profession indique que cette ressource est intéressante mais présente des contraintes d'exploitation.

Son exploitation demande beaucoup d'eau (lavage des matériaux). Le matériau en lui-même est très abrasif. Il ne peut pas être utilisé seul, mais uniquement en recomposition, car son concassage génère des paillettes et rend le béton peu résistant. C'est un matériau peu reconnu des usagers (matériau issu de l'altération des paléovallées, peu connu).

Ces gisements sont éloignés des routes, peu accessibles et recoupent généralement des espaces d'intérêt environnemental fort.

Le groupe s'accorde globalement sur la nécessité de poursuivre les efforts de substitution et indique que c'est la somme de plusieurs « solutions » qui permettront de substituer tout en répondant aux besoins. FNE demande que la substitution soit accélérée (chailles et biefs à silex déjà identifiés dans le SDC89).

2. Comment garantir la réduction des extractions alluvionnaires et la préservation des enjeux environnementaux au sein de ces territoires ?

Pour répondre ces questions, les participants sont invités à proposer des arguments en faveur ou en défaveur des trois propositions sur l'outil collaboratif en ligne Klaxoon. Les contributions sont synthétisées en séance.

→ Définir un objectif de limitation des exportations de matériaux alluvionnaires ?

Les arguments en faveur de la limitation des exportations sont :

- la nécessaire frugalité dans la consommation. Il est proposé qu'un plan d'action interrégional soit établi avec l'IDF sur la sobriété et la substitution et de s'assurer de la justification réelle des besoins annoncés par l'IDF ;
- la nécessité de ne pas reculer sur les schémas précédents ;
- permettre ainsi le développement d'autres filières aujourd'hui non rentables ou peu mobilisées.

Les participants proposent par ailleurs :

- de limiter les exportations via la définition d'un rayon de chalandise des carrières alluvionnaires en eau en cas de transport par camion (à 30 km). A contrario, ne pas limiter si le transport est réalisé par voie ferrée ou voie d'eau ;
- de mettre en place un observatoire des matériaux ;

- de réduire l'utilisation de l'alluvionnaire en eau, au travers d'un plan d'action interrégional ou en intégrant dans la commande publique l'obligation de recourir à des granulats de réemploi et de roches massives ;
 - de réfléchir à une échelle globale du gisement/vallée à l'instar de ce qui est réfléchi en Bassée auboise ;
 - de suivre la recommandation du SDC89 visant la renaturation la vallée au nord de Sens.
- Sur ce dernier point, la DREAL et l'UNICEM indiquent que ce n'est plus le rôle du carrier, car ils ne détiennent plus la maîtrise foncière des terrains.

Les participants indiquent toutefois que la limitation des exportations :

- doit s'intégrer dans une réflexion avec les autres régions exportatrices vers l'IDF ;
- ne garantit pas à elle seule la suppression des impacts associés mais les limite ou ralentit leur progression ;
- ne se justifie pas dans la mesure où les autorisations sont déjà accordées avec des maximums de production et après justifications.

→ Définir des conditions générales d'implantation (pour les extensions et créations) ?

Sur les possibilités d'implantations des carrières en eau, il est proposé/demandé :

- de ne pas créer de nouvelles carrières en eau pour préserver les ressources en eau et habitats et de fermer à terme les carrières en eau tout en prévoyant d'accompagner la profession vers la reconversion (deux contributions) ;
- de favoriser les extensions des carrières actuelles, et éventuellement ré-ouvrir d'anciennes carrières pour corriger le mitage ;
- que le SRC n'introduise au contraire pas de droit, dans la mesure où l'interdiction est une règle générale et absolue qui serait illégale et dans la mesure où les conditions d'implantations liées à la réglementation en place sont jugées suffisante et les enjeux environnementaux déjà bien identifiés (deux contributions).

Les participants proposent également :

- de favoriser les extensions renouvellement des carrières qui exploitent les gisements dont la puissance est la plus importante ;
 - d'encourager le remblaiement des exploitations à des fins agricoles et/ou forestières ;
 - de garantir l'implantation d'un minimum de sites pour éviter un « désert » et une pénurie ;
 - d'obliger dans les nouvelles autorisations une part de recyclage/réemploi dans le volume autorisé.
- Le taux de valorisation doit être évolutif dans le temps.

→ Favoriser l'implantation de carrières de matériaux de substitution ? Comment ?

Pour favoriser l'implantation de carrières de substitution, il est proposé :

- d'étudier les ressources de substitution à l'alluvionnaire disponibles et d'apporter un appui particulier à l'instruction des projets ayant une dimension de substitution.
- d'accroître les transports alternatifs à la route, en améliorant les infrastructures, en améliorant la desserte des territoires, ou en favorisant les transports alternatifs. Un participant propose dans ce but d'optimiser le port de Gron. Une contribution demande à ce que la substitution par le calcaire soit conditionnée à un transport par voie d'eau ou de fer.

D'autres participants proposent à l'inverse que la substitution soit organisée en utilisant les carrières de roche massives déjà existantes, au sein de zones excédentaires, ou de favoriser la filière

recyclage avant de recourir à la substitution par la roche massive.

Un participant alerte sur le potentiel transfert d'impacts environnementaux en lien avec la substitution (nouveaux impacts, comme la consommation accrue d'eau).

Deux contributions demandent à ce que l'usage des matériaux alluvionnaires soit réfléchi pour en réduire le besoin en alluvionnaire : formulations de bétons intégrant des matériaux de substitution, réserver les alluvions pour les usages nobles comme les bétons haute performance (pas de remblai).

En plénière, sur la question des transports :

- il est précisé qu'il existe déjà des flux de matériaux vers l'IDF réalisés par voie ferrée, mais à partir de carrières historiquement embranchées (Aube, Haute-Marne) ;
- les professionnels précisent que l'embranchement des carrières est très coûteux, prend du temps, et que les clients ne sont pas embranchés ferroviaire.

Ils indiquent également que les politiques publiques en IDF ont entraîné la fermeture des bétonnières sur le bord de Seine et la fermeture des ports de réception. De la même manière, les gares de fret en région parisienne sont saturées, et il faut par conséquent décharger sur des plateformes éloignées, puis acheminer les matériaux jusqu'aux usagers par camions. M.Dillon indique qu'il faut travailler plus particulièrement sur la décarbonatation des transports.

- les participants s'accordent que la nécessité change de paradigme et revenir à un modèle plus ancien en réorganisant le transport par voie ferrée.

Sur l'usage des matériaux, la profession répond qu'elle substitue déjà au maximum dans la formulation des bétons (gros travail réalisé sur l'Auxerrois). Un professionnel indique que de la recomposition est mise en œuvre par les carriers autour de Nevers avec de l'éruptif du Morvan ou du calcaire de Cosnes.

3. Faut-il assurer en priorité la réponse aux besoins locaux, dans ces territoires ? Comment ?

Les professionnels indiquent que la substitution est déjà mise en œuvre dans ces territoires, avec de l'éruptif du Morvan ou du calcaire de Cosnes en recomposition dans les bétons.

M.Fourrier indique que le principe de réponse aux besoins locaux est déjà suivi. Une partie de la production des carrières est destinée au marché local, et une partie peut être exportée par voie ferrée en Île-de-France.

La DREAL confirme que l'autorisation donnée au site de Chevenon applique ce principe, en lien avec le SDC58.

FNE 89 demande à ce que les besoins soient réduits en stoppant des projets jugés inutiles (contournement du sud d'Auxerre), et exprime sa déception quant à l'hypothèse de maintien des exports en IDF.

La DREAL répond que l'hypothèse de maintien des exports a été fixée avec la DREAL IDF, sur la base du constat d'une augmentation des besoins en IDF absorbée par l'augmentation du recyclage, du réemploi, ou du recours aux matériaux biosourcés. L'hypothèse découle donc déjà d'une volonté d'économie des matériaux. La DREAL précise par ailleurs que le SRC n'a pas la main pour faire évoluer certaines questions de société comme les politiques de construction.

En conclusion, le DREAL indique que l'objectif est de finaliser un projet d'orientations pour l'été, suite à une phase de synthèse des ateliers qui se sont tenus depuis la mi-décembre.

La dernière phase de la réunion consistait à ce que chaque participant puisse proposer les objectifs/mesures qu'il souhaiterait voir inscrire dans le SRC, en lien avec la question de

l'exploitation de l'alluvionnaire et les discussions tenues en séance.

Compte-tenu de l'heure, il sera laissé la possibilité aux participants de faire leur proposition, à la suite de la réunion et jusqu'au milieu de la semaine suivante, sur l'outil en ligne Klaxoon.

Une copie de ces orientations/mesures proposées est proposée ci-dessous. Une copie du tableau sera également joint au compte-rendu.

P.Pagniez remercie les participants et clôture la réunion.

Retranscription des objectifs/mesures proposés par les participants sur l'outil en ligne Klaxoon (hors réunion)

<p>Préserver les enjeux environnementaux du territoire en appliquant la séquence ERC depuis la phase de conception du projet jusqu'à la remise en état</p>	<p>→ En lien avec l'information de l'UNICEM et le recyclage à hauteur de 80 % en IDF, peut-être travailler sur les possibilités d'emplois des 20 % restants (inertes) pour réhabilitation/restauration des carrières en eau à vocation écologique ?</p> <p>→ Limiter l'extraction aux gisements dont la puissance est maximale</p> <p>→ Favoriser l'exploitation des grès de Fontainebleau et pas seulement les sablons</p> <p>→ Accroître les possibilités de substitution en calcaire dur par transport ferroviaire/fluvial</p> <p>→ l'enjeu environnemental n°1 c'est le CO2, objet du dérèglement climatique et pas uniquement les carrières</p> <p>→ encourager l'export des matériaux par voies de transport alternatives</p>
<p>Optimiser l'emploi des gisements et favoriser un usage économe et rationnel de la ressource</p>	<p>→ usage exclusif de l'alluvionnaire en béton haute performance</p>
<p>Approvisionner les territoires dans une logique de proximité et privilégier les modes de transport alternatifs à la route pour les flux longue distance</p>	<p>→ Favoriser l'accès aux granulats locaux pour les recomposer avec les alluvionnaires en eau ce qui va limiter fortement les distances de transport et de fait les GES</p> <p>→ Fixer des quotas régionaux de matériaux pour l'export hors région avec validation par l'observatoire régional BFC des matériaux et la région IDF</p>
<p>Préserver la capacité de la région à répondre à ses besoins et minimiser les impacts environnementaux liés à l'exportation en dehors de la région ou de France</p>	<p>→ Favoriser les possibilités de branchements ferroviaires/fluviaux</p> <p>→ Dans une logique de contiguïté avec la zone d'Auxerre qui utilise déjà du calcaire en substitution, de garantir un volume d'alluvions sur l'Auxerrois pour l'approvisionnement de proximité de la zone de Sens</p> <p>→ Fixer des volumes minimums par AP pour l'alimentation du marché local</p>
<p>Préserver l'accès aux</p>	<p>→ Le SRC doit garantir un maillage de carrières suffisant en permettant l'accès aux gisements pour éviter tout situation</p>

gisements	de rupture → Privilégier les extensions et réouvertures de carrières → Pour les ouvertures de carrières alluvionnaires dont une partie de la production est destinée à l'export, favoriser les zones déjà embranchées voie ferrée ou voie fluviale
-----------	--